



Chèzeneuve

Conseil Municipal du 2 septembre 2019

12 conseillers présents. Absents : Olivier Saussac G. Toussaint, J. Sermet
Secrétaire de séance : Guy Barnier

Tél. 04.74.28.21.24 - Email:mairie.chezeneuve@wanadoo.fr - Site internet: www.chezeneuve.fr

1 Plan Partenarial de Gestion des Demandes de Logement Social

Les modifications demandées par l'état, ayant reçues un avis favorable de la part des instances concernées, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer pour le compte de la commune le Plan Partenarial.

Le but de ce Plan étant principalement d'organiser la gestion des demandes de logement social identifiées comme prioritaires

2 Convention Intercommunale d'Attribution

Comme précédemment, le Conseil a approuvé la modification de cette Convention qui offre en quelque sorte un « guichet unique » aux demandeurs d'un logement social. Ceci afin de s'inscrire dans une logique de solidarité territoriale et de contribuer collectivement à la mise en œuvre d'une politique de peuplement sur le territoire.

3 Point sur la rentrée scolaire

Pas de problèmes particuliers.

À Chèzeneuve :

Classe des petites et moyennes sections (27 enfants) assurée par Géraldine Reymond, directrice.

Classe des grandes sections et CP (23 enfants) assurée par Virginie Leroy sur 3 jours et complétée par Alexandra Destailleur.

À Crachier :

Classe de CE1 et CE2 (31 enfants) assurée par Caroline Campan, directrice

Classe de CM1 et CM2 (27 enfants) assurée par Laura Zanardi.

4 Actualisation du loyer du logement de l'école

Suite à l'évolution de l'indice INSEE, le logement situé dans le bâtiment de l'école est revalorisé à hauteur de 1,53%.

5 Renouvellement de CDD

Le contrat à durée déterminée de 2h30 par semaine (ménage de la mairie et de la petite salle de réunion) de Madame Alliel est renouvelé.

6 Travaux

RD 23 : des panneaux précisant les priorités vont être installés aux 3 « écluses » situées à l'entrée du village et aux entrées de Malassin pour un montant de 1155€HT.

Achat d'une laveuse : l'appareil actuel n'étant plus utilisable, une nouvelle machine sera commandée pour un montant de 2523€ HT. Beaucoup plus performante et maniable, elle pourra être utilisée pour l'ensemble des locaux communaux.

6 Travaux (suite)

Ordures ménagères : afin de pouvoir continuer le ramassage des poubelles chemin des Rages, le SMND nous demande de faciliter la manœuvre de ses camions. Une convention sera signée avec Monsieur Rigard, propriétaire du terrain situé au bout de la voie, afin que les véhicules puissent faire demi-tour. Un aménagement est à prévoir pour un montant de 650 € HT.

Utilisation de la salle d'animation : Suite aux nuisances sonores engendrées, des voisins se sont plaints et ont alerté l'ARS. Un bureau d'étude spécialisé et agréé a réalisé des mesures pour un montant de 1820 € HT.

Il en ressort que des travaux d'isolation sont nécessaires, ainsi que l'installation d'un limiteur de bruit.

Des devis ont été demandés. Dans l'immédiat, la salle ne sera pas louée en soirée tant que les travaux n'auront pas été réalisés. De plus, un règlement d'utilisation plus strict du local, sera instauré.

Informatique école : Grâce à Monsieur Yohan Marti Lopez, les 14 postes informatiques de l'école bénéficient de mobilier neuf et adapté (gratuit !), quant à Monsieur Alain Bouvier, il va renouveler l'ensemble du matériel informatique. Merci à eux !

Questions diverses

Contes : l'association « Il était une fois » interviendra avec son « Bus » le 24 septembre pour les enfants à l'école de Chèzeneuve et pour tout public sur le parking de l'école de Crachier à 16h30. Venez nombreux !

Après-midi jeux : reprise le lundi 7 octobre.

Théâtre du Vellein : le CCAS propose aux habitants de la commune le 8 octobre de 12h30 à 16h une pièce de théâtre suivie d'une visite du théâtre. Suivant le nombre d'inscriptions, un covoiturage ou un bus sera prévu.

S'inscrire en mairie avant le 12 septembre.

Plan Local d'Urbanisme

Il est consultable en mairie ou sur le site de la mairie :
www.chezeneuve.fr

Enquête publique : elle se déroulera du mercredi 11 septembre au samedi 12 octobre.

Permanence du commissaire enquêteur : le mercredi 11/9 de 9h à 12h, le mardi 24/9 de 16h à 19h, et le samedi 12/10 de 9h à 12h.

Les avis, observations, propositions et contre-propositions relatives au projet de PLU peuvent également être adressés par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie ou par messagerie électronique à :

enquetepubliquepluchezeuve@orange.fr